

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-074** **« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

**L'an 2026, le jeudi 7 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**

**Date de convocation : jeudi 30 avril 2026 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN**

**Nombre de membres en exercice : 85 - Nombre de présents : 73 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 81**

**Étaient présents et ont pris part au vote :** Daniel FABRE, Daniel GUEUR (à partir de la délibération n°2026-077), Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Marie-Christine SEYTIER, Jean-Marc RIGAUD, Stéphanie PARIS, Sylvie SONNERY, Jean-Pierre BLANC, Rémi CHRISTIN, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Élodie WIMMER, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMEGGIO, Éric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Sylvaine SELLY, Jean-Louis GUYADER, Clément TARPIN-LYONNET, Estelle GROSCLAUDE, Émilie LAGRUT, Serge GOMES, Gérard BROCHIER, Joël MATHY, François COUROUBLE, Alexandre NANCHI, Roseline PIRET, Yann GOAZIOU, Walter COSENZA, Jérôme GANDON, Patrice MARTIN, Lionel KLINGLER, Emmanuel GINET, Alexandre JOUX, Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Élisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Patricia PONCEBLANC, Samir HABI (jusqu'à la délibération n°2026-077), Franck VOLLAT, René GOUHIER, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Fabien THOMAZET, Valérie CAUWET DELBARRE, Pascal COLLIGNON, Lionel CHAPPELLAZ, Franck CHAPITEAU, Patrick PARPETTE, Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Éric GAILLARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO (jusqu'à la délibération n°2026-098), Pascal VETTARD, Ludovic SCOBRY, Morgan CORNEFERT, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2026-073), Estelle BARBARIN, Cécile VIGIER, Philippe BERTRON, Nathalie NOUET, Éric BEAUFORT.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir :** Liliane FALCON (à Christian de BOISSIEU), Philippe BROYER (à Daniel FABRE), Claire ANDRÉ (à Lionel CHAPPELLAZ), Françoise GARIBIAN (à Estelle BARBARIN), Alexia MACREZ (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Jean-Alex PELLETIER), Florence RIESSER (à Émilie LAGRUT), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (à Nathalie MICOLAS).

**Étaient excusés et suppléés :** Mireille MARTINEZ (par Sylvaine SELLY), Emmanuel SIMONNET (par René GOUHIER), Béatrice DALMAZ (par Patrick PARPETTE), Pascale VERSAUD (par Ludovic SCOBRY).

**Était excusé :** Serge GARDIEN.

**Étaient absentes :** Marine PELISSIER, Claire RAMONDOT.

**Objet : Modification des statuts du SR3A - transfert du siège social**

VU l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°3 prise par le comité syndical du SR3A lors de sa réunion du 25 février 2026 (ci-jointe) ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 27 avril 2026 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que toute modification statutaire des syndicats mixtes auxquels adhère la CCPA nécessite un avis du conseil communautaire dans les trois mois suivant la notification de la délibération.

L'accord est obtenu à la majorité qualifiée des membres (deux tiers des membres représentant la moitié de la population ou inversement).

En l'occurrence, le syndicat mixte de la Rivière d'Ain Aval et ses Affluents (SR3A) a délibéré pour modifier ses statuts le 25 février 2026.

La modification porte uniquement sur l'article 5 relatif au siège social.

Auparavant situé en mairie d'Ambérieu-en-Bugey, le siège social serait déplacé au domaine de Thol, rue des associations à Neuville-sur-Ain.

Le déménagement des bureaux est en effet prévu pour mi-juin.

.../...

La proposition de modification de l'article 05 est la suivante :

*Article 05 Siège de l'établissement*

*Le siège est situé au domaine de Thol, Rue des associations, 01160 NEUVILLE-SUR-AIN.*

*Les réunions du syndicat se tiennent au siège ou dans tout autre lieu situé sur le territoire des membres dudit syndicat.*

Il vous est demandé de vous prononcer sur cette modification des statuts du SR3A.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 72 voix pour et 1 voix contre :

- APPROUVE la modification de l'article 05 des statuts du Syndicat de la Rivière d'Ain, Aval et ses Affluents (SR3A).
- AUTORISE le président, ou un vice-président, à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,*

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 13 MAI 2026*

*Publiée le 13 MAI 2026*

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

**pour le président et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN**

